



Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que la société « Le lapin vert Sàrl » et Madame Barnes Léna, responsable, domiciliée à Chemin des Rairettes 69 à 1997 Haute-Nendaz lui ont adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

- Locaux et emplacements : Parcelle N° 678, Plan N°9, au lieu-dit « Le Tsampi »
Route de la Télécabine 2, 1997 Haute-Nendaz
- Enseigne : « Le Lapin Vert »
- Prestations : Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
- Heures d'ouverture et de fermeture : 20h00 – 04h00
- Début de l'activité : dès la délivrance de l'autorisation d'exploiter

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 29 novembre 2021.

Haute-Nendaz, le 27 octobre 2021

Sécurité publique